



CHSCT Départemental de l'Essonne

santé et sécurité conditions de travail

Relevé de décisions de la séance du 05 novembre 2015

1. Procès-verbal de la séance du 30 juin 2015

Le procès-verbal de la séance du 30 juin 2015 a été approuvé.

2. Compte rendu de la visite au lycée Doisneau de Corbeil-Essonnes

Le thème de la visite portait sur la communication autour des travaux. Les retours des questionnaires ont permis à la délégation du CHSCTD de constater que de nombreux moyens avaient été mis en œuvre pour informer les personnels de l'évolution du chantier : site interne, journal interne, réunions, méls, affichages. Concernant les questions relevant de l'amiante, la délégation du CHSCTD note que la communication aux personnels des résultats des analyses d'air rapidement après les travaux aurait pu lever les inquiétudes formulées auprès de la direction de l'établissement et du CHSCTD.

La délégation note également que réunir la CHS de l'établissement trois fois par an permet à la fois d'informer et traiter les sujets relevant de la sécurité des locaux et des personnels.

Lors de la préparation de la prochaine visite, une attention particulière devra être apportée à l'annonce de la visite et l'envoi des questionnaires aux TZR et « services partagés ».

3. Point sur les registres

À la rentrée 2015-2016, les circulaires concernant le rôle du CHSCTD et les registres de santé et sécurité au travail actualisées ont été transmises dans toutes les écoles et établissements.

Le CHSCTD s'était fixé pour objectif le 30 juin 2015, l'étude de l'intégralité des registres en place au cours de l'année scolaire 2015-2016. En octobre 2015, le bassin d'Étampes (constitué de 323 écoles et EPLE, dont 16 avaient répondu lors de la 1^{ère} enquête de juin 2015) a été sollicité. Peu de structures ont répondu à la date de la séance du CHSCTD. De nombreux registres restent vierges et quand ils sont renseignés, les observations qui y figurent portent majoritairement sur de la maintenance (fuites d'eau, pannes de matériel, sécurité incendie...). La différence entre Registre Santé et Sécurité au Travail (RSST) et Registre Spécial (RS) n'est pas toujours bien comprise.

Le CHSCTD souligne qu'un effort important de formation et information doit être conduit :

- La formation des assistants de prévention à la tenue des registres obligatoires,
- L'intervention de la conseillère de prévention départementale en conseil d'IEN, et en formation des nouveaux directeurs.

4. Les assistants de prévention

La liste nominative des assistants de prévention du 1er degré est publiée sur le site de la DSDEN91, rubrique CHSCTD. Les formations prévues cette année au niveau départemental sont la formation à la tenue des registres obligatoires, puis au Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels.

5. Visites de l'ISST

L'Inspecteur Santé et Sécurité au Travail a visité un EPLE et deux écoles en Essonne en 2014-2015. Il prévoit de réaliser 6 visites en 2015-2016, notamment en secteur rural où des difficultés existent pour la réalisation des contrôles obligatoires des bâtiments.

Les sujets qui nécessitent selon lui une attention particulière sont la connaissance de l'utilisation des registres par les personnels, et plus généralement du rôle du CHSCTD, l'existence d'un Dossier Technique Amiante, d'une liste des produits chimiques dangereux exhaustive (y compris produits ménagers) qui doit être établie dans chaque structure scolaire et d'une filière d'élimination de ces produits.

6. Bilan des PPMS

97% des structures scolaires ont initié la démarche de rédaction du PPMS et 55% l'ont validé.

La dynamique des années précédentes se poursuit, et le second degré est particulièrement en progression (46% des EPLE ont leur PPMS validé). Le coût des fournitures pour la constitution des mallettes de sécurité est évoqué.

Il est rappelé que le PPMS n'est pas signé, mais qu'il doit être validé par un exercice.

Dans le premier degré, des difficultés particulières dans la rédaction du PPMS sont soulevées ; l'école, dans le cadre de la réforme des rythmes, étant investie tout au long de la journée par des équipes qui relèvent de la collectivité territoriale.

7. Questions diverses

Ecoles maternelle Kergomard et élémentaire Pagnol, Vigneux-sur-Seine : le Directeur Académique suit avec grande attention la situation. Les mesures d'amiante sont conformes. L'IEN est en lien permanent avec la commune. La DSDEN se rapprochera de la mairie pour obtenir des informations sur l'installation d'un sismographe et d'un sonomètre évoquée lors du dernier conseil d'école. Une réunion de chantier, où la situation des écoles sera évoquée, est prévue le 18 novembre.

<u>Collège du Pont de Bois, Saint-Chéron</u> : Les travaux sont reportés. Le conseil départemental s'est engagé à communiquer le DTA. La programmation des travaux sera aménagée.

Collège Émile Auvray, Dourdan : Madame la Principale sera reçue prochainement à la DSDEN.

Lycée Maurice-Eliot, Épinay-sous-Sénart : Un entretien avec Madame la Psychologue du travail est prévu prochainement

<u>Contrats aidés</u> : suite à un arrêté préfectoral, il a été mis fin à certains contrats, en nombre limité. De nouveaux contrats sont en cours de signature.

<u>Collège Condorcet, Dourdan</u>: Les travaux se poursuivent. Le désamiantage est en cours sur un bâtiment. Les locaux de la SEGPA devraient être réceptionnés prochainement. L'établissement sera contacté prochainement afin de s'assurer que les registres sont bien en place et que les personnels sont bien informés de leur existence et de leur utilisation.

Médecin des personnels : Le recrutement d'un nouveau médecin des personnels est en cours.

La Secrétaire du CHSCTD

Anne-Marie ROUSSEL

La Secrétaire Générale,

Geneviève DOUMENC